Stadt Biel
Ville de Bienne

Notice Inscription Écoles à journée continue

Comment puis-je inscrire mon enfant à l'école à journée continue?

Information importante:
L'inscription à l'école à journée continue se fait en ligne sur le portail cantonal kiBon.ch

Etape 1 Créer un login jusqu'à fin mars

Pour une inscription sur kiBon, vous avez besoin d'un BE-login (kiBon.ch)
Pour le créer, il faut:

- Un accès internet
- Une adresse e-mail personnelle et valide
- Un numéro de téléphone portable (le code d'accès est envoyé par SMS)

Etape 2 Signer la quittance de validation, dès avril

En avril, vous recevrez une lettre d'information concernant l'affectation de votre enfant à une école enfantine ainsi que les coordonnées de l'école à journée continue. Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant sur kiBon.ch à l'école à journée continue qui lui a été attribuée. Veuillez noter que l'inscription n'est valable que si vous envoyez la quittance de validation signée à l'adresse suivante : Administration des écoles à journée continue, Rue Centrale 60, 2501 Bienne ou ejc@biel-bienne.ch.
Veuillez inscrire votre enfant, bien que l'horaire scolaire ne soit pas encore connu au moment de l'inscription.

Etape 3 Choisir les modules définitifs

Vous recevrez l'horaire dans le courant du mois de mai et pourrez ensuite contacter la direction d'école à journée continue si une adaptation des modules d'encadrement est nécessaire. À partir de mi-juin, vous recevrez directement dans kiBon un email automatique dès que la confirmation d'inscription à l'école à journée continue est disponible (visualisation et/ou impression). Veuillez comparer et vérifier les modules confirmés avec l'horaire scolaire de votre enfant.
L'inscription de votre enfant est également possible si vous n'avez pas encore fait la déclaration d'impôt. Dans ce cas, le tarif horaire sera calculé ultérieurement (fin août).
Des instructions vidéo détaillées se trouvent sur: kiBon.ch

Fin des inscriptions 21 juin 2024, 18h00

La date limite d'inscription est fixée au 21 juin 2024 à 18h00.
Important: si vous inscrivez votre enfant après le 21.06.2024, il ne pourra pas entrer à l'école à journée continue le 12 août 2024, mais sera mis sur une liste d'attente, sans garantie de place avant janvier 2025.

Des problèmes lors de l'inscription ? Veuillez contacter au plus vite la direction d'école à journée continue mentionnée sur la lettre d'attribution reçue.